

[COVID-19]

Du nouveau concernant la vaccination : la mise à disposition du vaccin NOVAVAX et l'indication du deuxième rappel pour les vaccins ARNm

Un nouveau vaccin Novavax est désormais disponible au CHRU et les recommandations nationales précisent les indications d'un deuxième rappel vaccinal avec les vaccins ARNm (Pfizer ou Moderna).

1/ Novavax - nouveau Vaccin contre la Covid-19

Le CHRU a reçu un nouveau vaccin contre la Covid-19, il s'agit du vaccin NOVAXOVID du laboratoire NOVAVAX.

Ce vaccin est basé sur une technologie classique, vaccin sous-unitaire, utilisant la protéine recombinante Spike S du virus Sars-CoV-2, associée à un adjuvant, le Matrix-M. Il est autorisé dans l'Union européenne depuis le 20 décembre 2021. L'efficacité vaccinale contre les formes symptomatiques est d'environ 90 %. Il constitue une alternative efficace aux vaccins ARNm dans certaines situations. Il s'agit d'un vaccin multi doses (10 doses de 0.5 ml).

Qui est concerné par ce vaccin ?

Ce vaccin peut être utilisé en primo-vaccination (personnes non encore vaccinées) chez les adultes qui présentent une contre-indication aux autres vaccins disponibles ou qui refusent la vaccination par un vaccin à ARNm. L'utilisation de ce vaccin chez la femme enceinte ou les patients immunodéprimés n'est pas recommandée en raison de données très limitées.

Quel schéma vaccinal en primo-vaccination ?

Le schéma vaccinal de primo-vaccination comporte 2 doses de 0.5 ml de ce vaccin à 21 - 30 jours d'intervalle

- Concernant la possibilité d'une deuxième dose dite « hétérologue », c'est-à-dire une deuxième dose Novavax pour les personnes ayant reçu une première dose d'un autre vaccin contre la Covid-19 (Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou Janssen) et qui refusent ou ne peuvent pas recevoir une seconde dose du même vaccin, la HAS considère qu'une deuxième dose de Novavax pourrait leur être administrée.

- En cas d'infection survenue avant une première dose de vaccination ou plus de 15 jours après la première dose de ce vaccin, la personne est éligible à un schéma monodose de vaccin Novavax.

Qu'en est-il pour la dose de rappel avec ce vaccin ?

Le vaccin Novavax ne peut pas être utilisé pour le moment pour un rappel vaccinal.

Ainsi, les personnes qui auront été vaccinées avec ce vaccin en primo-vaccination devront recevoir une dose de vaccin à ARNm pour le rappel, dès 3 mois après leur dernière injection. Les personnes ayant reçu une primo-vaccination avec les autres vaccins contre la Covid-19 (Pfizer, AstraZeneca, Janssen ou Moderna) ne peuvent pas recevoir à ce stade un rappel vaccinal avec le vaccin Novavax.

Où et comment se faire vacciner ?

Au centre de vaccination CAP Santé (Bretonneau), sur RDV en appelant le 02 47 47 81 81

2/ Indication d'un deuxième rappel vaccinal avec les vaccins ARNm (Pfizer ou Moderna)

La protection conférée par les vaccins contre la Covid-19 décroît avec le temps. Il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire face au virus aux personnes à risque de forme grave de Covid-19.

Dans ce cas, une deuxième dose de rappel est à ce stade recommandée dans deux populations :

- Les personnes immunodéprimées

- Les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que les résidents en EHPAD et en unités de soins de longue durée (USLD)

Cette dose deuxième dose de rappel sera à réaliser à au moins 3 mois de la dernière injection et sera à faire avec un vaccin ARNm (Pfizer ou Moderna).

Schéma vaccinal actuel d'une personne immunodéprimée



Schéma vaccinal actuel d'une personne âgée de 80 ans et plus ou résident en EHPAD ou USLD



Conduite à tenir en cas d'infection survenue après le premier rappel

Pour les personnes ayant été infectées par le Covid-19 après leur premier rappel, deux situations seront à distinguer :

- l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.

- l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel est donc nécessaire.

Contact presse

Anne-Karen Nancey - Direction de la communication
02 47 47 37 57 - ak.nancey@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr